



# RENFORCER L'ACCÈS AUX SOINS

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2022  
12 PROPOSITIONS PORTÉES PAR L'USPO

**L**es pharmacies d'officine sont un des **postes avancés du système de santé** dans tous les territoires, **en milieu rural, comme en ville**. Elles permettent **un accès aux soins, à un professionnel de santé en moins de 15 minutes** pour chaque citoyen, quel que soit son lieu de résidence. Plus de 4 millions de personnes entrent tous les jours dans une officine et font **confiance à leur pharmacien**.

Depuis plusieurs années, les pharmacies d'officine ont développé leur activité vers l'accompagnement de patients, et progressivement de nombreuses missions leur ont été confiées : vaccination, dépistage, suivi des patients chroniques, lutte contre l'antibiorésistance...

La crise sanitaire, que nous traversons depuis près de deux ans, a renforcé ces missions et mis en lumière les **compétences des pharmacies d'officine, leur bienveillance, disponibilité, accessibilité et leur capacité à s'organiser rapidement** et de manière homogène pour répondre aux besoins des patients et des autorités de santé.

La campagne de dépistage et de vaccination contre la Covid-19 est un exemple remarquable de l'efficacité du réseau pharmaceutique, de sa réactivité et de son **rôle majeur de santé publique**.

**L'indépendance des pharmacies d'officine** leur a notamment permis d'adapter rapidement leur activité et de répondre aux attentes des patients en toute sécurité.

Dans les territoires où la **coordination interprofessionnelle** était déjà amorcée, qu'elle soit numérisée ou non, la réponse des professionnels de santé aux patients a été plus efficace et plus pertinente. Cette crise a révélé les forces mais également certaines faiblesses de notre système de santé.

Au-delà des déserts médicaux, **l'absence de temps médical** concerne désormais l'ensemble des territoires. Nous devons collectivement en tirer les enseignements et nous appuyer sur les **compétences de chaque professionnel de santé** disponible dans les territoires pour faire évoluer l'organisation du système de santé.

## 12 PROPOSITIONS PORTÉES PAR L'USPO

L'USPO, syndicat représentatif des pharmaciens d'officine, identifie 12 propositions concrètes qui devraient être mises en œuvre rapidement afin de **répondre à 3 objectifs** :

- **renforcer et sécuriser l'accès aux soins,**
- **répondre aux défis du vieillissement de la population, de l'augmentation des pathologies chroniques et du raccourcissement des séjours hospitaliers,**
- **développer les stratégies de prévention et de dépistage.**

# RENFORCER ET SÉCURISER L'ACCÈS AUX SOINS

1

## **Généraliser le pharmacien correspondant**

Le pharmacien correspondant désigné par le patient doit devenir un acteur incontournable du parcours de soins du patient, à l'instar du médecin traitant. Il peut déjà renouveler et adapter la posologie d'un traitement chronique et ainsi permettre de dégager du temps médical. A terme, de nouvelles missions doivent pouvoir lui être confiées comme cela a été initié pendant la crise sanitaire.

2

## **Renforcer et simplifier la coordination interprofessionnelle**

Les structures coordonnées existantes (CPTS, MSP, ESP) constituent une évolution importante de l'organisation du système de soins ; cependant leur mise en œuvre trop chronophage limite leur déploiement sur tous les territoires.

Certaines missions permettant l'accès aux soins sont aujourd'hui réservées aux professionnels de santé intervenant dans ces structures, comme un renouvellement de traitement pour un patient stabilisé en l'absence d'un médecin ou la dispensation d'un médicament contre la cystite en l'absence de prescription médicale.

Sans structure formalisée dans la commune, les citoyens sont confrontés à une double peine : l'absence de médecin et l'impossibilité d'utiliser les solutions imaginées pour faciliter l'accès aux soins.

Les équipes de soins primaires souples coordonnées autour du patient sont une réponse complémentaire et beaucoup plus facile à construire pour renforcer l'accès aux soins.

3

## **Renforcer l'accès aux soins non programmés**

Les protocoles de soins non programmés répondent à un réel besoin des patients sur les territoires confrontés à une absence de temps médical et évitent une orientation, souvent inutile, vers les urgences. A l'instar du protocole pour la cystite, de nouveaux protocoles doivent être développés pour que les pharmaciens puissent traiter en premier recours certaines pathologies, notamment les douleurs dentaires, la chlamydia, la maladie de lyme, une plaie bénigne...

Au-delà du développement de nouveaux protocoles, ces solutions doivent être accessibles à l'ensemble de la population même si une structure d'exercice coordonnée n'est pas créée dans leur commune.

4

## **Rendre équitable l'accès aux soins**

Pour permettre aux citoyens d'avoir un vrai choix dans le parcours de soins, il est indispensable de ne pas pénaliser l'accès direct à la pharmacie pour l'assuré en permettant la prise en charge des médicaments conseil par l'Assurance maladie obligatoire ou complémentaire. Cette organisation permettra de mieux organiser les soins non programmés qui perturbent l'activité du cabinet médical et encombrant les urgences.

## 5

### **Assurer la sécurité des patients et l'accessibilité des produits de santé**

Les pharmacies d'officine sont aujourd'hui régies par une législation stricte relative à leur propriété, leur monopole et leur installation. Ces trois piliers sont indispensables pour garantir la sécurité des patients et l'accessibilité des produits de santé.

Les règles relatives au maillage officinal favorisent un accès aux soins homogène sur tous les territoires. L'indépendance financière empêche la création de structures centrées exclusivement sur la rentabilité délaissant tout service essentiel aux patients mais considéré moins rentable. Enfin, le monopole pharmaceutique permet à toute la population d'accéder aux produits de santé en toute sécurité et de recevoir les conseils d'un professionnel de santé au moment de la dispensation en réduisant les surconsommations et les mésusages.

## 6

### **Améliorer l'évaluation des produits de santé et la qualité de vie des patients**

Certains produits de santé (médicaments ou dispositifs médicaux) ou certaines opérations chirurgicales nécessitent une surveillance particulière, du fait du caractère récent de leur autorisation de mise sur le marché, de leurs conditions complexes d'utilisation ou afin d'évaluer la pertinence des soins. Dans une récente communication, la Haute autorité de santé soulignait le caractère majeur de la prise en compte des données collectées en conditions réelles dans l'évaluation des produits de santé mais également pour analyser la qualité de vie des patients suite à une intervention chirurgicale.

Les pharmaciens d'officine sont au contact des patients et peuvent collecter des données essentielles à la demande des autorités sanitaires.

# RÉPONDRE AUX DÉFIS DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION, DE L'AUGMENTATION DES PATHOLOGIES CHRONIQUES ET DU RACCOURCISSEMENT DES SÉJOURS HOSPITALIERS

## 7

### **Développer de nouveaux entretiens pharmaceutiques**

Les pharmaciens d'officine proposent déjà plusieurs entretiens pharmaceutiques pour accompagner les patients atteints de pathologies chroniques et afin de renforcer l'adhésion des patients à leur traitement et le bon usage des médicaments.

Ces entretiens doivent se décliner pour d'autres pathologies qui nécessitent un suivi régulier : le diabète, les maladies cardiovasculaires, les maladies rares, les addictions.

## 8

### **Accompagner les personnes âgées en ville comme en EHPAD**

Le pharmacien d'officine peut favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou sécuriser le séjour en EHPAD, notamment par le développement de services spécifiques comme la préparation des doses à administrer, la création de rendez-vous de prévention sur des thématiques identifiées comme la prévention des chutes, la iatrogénie médicamenteuse.

9

### Sécuriser la transition ville-hôpital/hôpital-ville

Une meilleure continuité entre la ville et l'hôpital est nécessaire pour éviter les ruptures dans le parcours de soins des patients. Les échanges entre les professionnels de santé de la ville et de l'hôpital doivent être renforcés. A titre d'exemple, le pharmacien désigné par le patient doit envoyer les prescriptions en amont de son hospitalisation et doit recevoir l'ordonnance avant la sortie du service hospitalier pour préparer le retour du patient à domicile.

10

### Développer et sécuriser les usages de la télésanté

Le déploiement de mesures innovantes en lien avec la télésanté peut améliorer l'accès aux soins et accélérer une réponse adaptée aux patients. La pharmacie d'officine permet déjà une téléconsultation programmée avec un médecin généraliste. Elle doit également pouvoir être à l'initiative d'une consultation avec un spécialiste en ville ou à l'hôpital mais également un service d'urgence afin de pouvoir orienter rapidement le patient en fonction de ses besoins et éviter des déplacements inutiles. Au-delà, les avancées relatives à la téléexpertise et la télésurveillance doivent pouvoir être utilisées par les professionnels de santé (pharmaciens d'officine).

## DÉVELOPPER LA STRATÉGIE DE PRÉVENTION ET DE DÉPISTAGE

11

### Renforcer la couverture vaccinale

La Haute autorité de santé a récemment recommandé que les pharmaciens d'officine soient autorisés à prescrire et injecter certains vaccins pour les personnes âgées de plus de 16 ans.

Les pharmacies d'officine ont témoigné pendant la crise sanitaire leur capacité à renforcer la couverture vaccinale. Aussi, ces recommandations doivent être mises en œuvre rapidement et être étendues à d'autres pathologies et aux adolescents de plus de 11 ans. A titre d'exemple, les papillomavirus sont la cause de 6 000 cancers par an, évitables grâce à la vaccination.

12

### Développer la stratégie de dépistage

La crise sanitaire a démontré que la stratégie de dépistage est efficace lorsque le citoyen peut accéder facilement à un test réalisé par un professionnel de santé. La pharmacie d'officine est un acteur de santé de premier recours et de confiance pour les patients. Lorsque le pharmacien réalise un test d'orientation diagnostique, il oriente le patient vers un médecin si nécessaire, le faisant ainsi entrer dans un parcours de soins adapté. Il évite l'apparition de nombreuses complications préjudiciables au patient et par voie de conséquence les coûts engendrés par un diagnostic tardif.

De nombreuses pathologies sont concernées comme le diabète, le cancer colo-rectal, l'apnée du sommeil, le dépistage des risques cardio-vasculaires, la broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO), la DMLA.